

MAIRIE DE CAMPBON Place de l'église 44 750 CAMPBON Tél. 02 40 56 55 00 mairie@campbon.fr

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2022
- 2- Rapport d'orientations budgétaires 2023
- 3- Renouvellement de la convention avec la MCRN pour la mutuelle solidaire
- 4- Avis de la commune sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière du Padé
- 5- Décisions prises par délégation du Conseil municipal
- 6- Informations Communauté de Communes Estuaire et Sillon
- 7- Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 mars s'est réuni à la Préverie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Maire.

PRESENTS: THAUVIN Jean-Louis, Maire

BARILLAU Valérie, GUYON Roger, GALLERAND Martine, BOUSSAUD Patrice, CZECK Blandine, Adjoints VALBOUSQUET Eric, CAILLON Yann, COSTE Eliane, Conseillers délégués

VIAUD Jean-Pierre, OUISSE Marie Thérèse, LOUIS Régis, LEZORAY Hervé, REVILLER Chrystèle, MEIGNEN Géraldine, RINALDI Peggy, SIMON Eddy, VIOLAIN Marie-Charlotte, Conseillers formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BOULAIS Charlotte, pouvoir à COSTE Eliane LE BRIS Mikaël, pouvoir à VALBOUSQUET Eric CAILLON Alexandre, pouvoir à THAUVIN Jean-Louis LAUNAY Sébastien, pouvoir à GUYON Roger

ABSENTS:

MALLE Isabelle, Excusée RICHARD Grégoire, MORICET Elisabeth, Excusée GUINE Kévin,

Nombre de Conseillers :

En exercice : 26 Présents : 18 Votants : 22

Secrétaire de séance : SIMON Eddy

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR:

L'ordre du jour n'a pas subi de modifications par rapport à la convocation.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est soumis au vote de l'assemblée.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.

VOTE	UNANIMITE

2- Rapport d'orientations budgétaires 2023

Aux termes de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté en Conseil Municipal par le Maire.

Ce rapport donne lieu à un débat, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport a été présenté en commission des finances le 27 février 2023.

Il est demandé aux Elus de s'exprimer sur les orientations budgétaires proposées.

A l'issue de la présentation du rapport, les questions ont porté sur les thématiques suivantes :

Fonctionnement 2022:

Les dépenses de fonctionnement 2022 augmentent de +11% sur le 011. Cette augmentation est due à plusieurs raisons : les contrats de service sur les matériels et équipements, le contrat de fourniture de repas pour le restaurant scolaire, les contrôles périodiques de certains équipements, les prix globaux.

Fonctionnement 2023:

Il est rappelé que la CCES, via une convention, rembourse à la commune les charges de personnel et de bâtiment pour les services enfance jeunesse et lecture publique.

Pour 2023, le point sensible sera la maîtrise des charges à caractère général et des charges de personnel.

Production d'énergie / Coût de l'énergie

Le risque d'augmentation conséquente des coûts de l'énergie a bien été pris en compte, même s'il est difficilement quantifiable...

Concernant la production d'énergies, le deuxième parc éolien est déjà en fonction et une possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques pourra être étudiée sur la parcelle des Sables (ex décharge publique). La commune n'a pas lancé d'étude sur les bâtiments communaux pour la pose de panneaux photovoltaïques, car les retours sur investissement sont plutôt moyens. Suivant une étude réalisée au niveau du Pôle Métropolitain, c'est intéressant pour les toitures de plus de 1 000 m². Les bâtiments existants de la commune ne sont pas adaptés, le coût serait trop élevé car il faudrait renforcer la structure, mais cela pourrait s'envisager sur un bâtiment nouveau.

Concernant la valorisation des boues de la station d'épuration, le Syndicat mène des études sur les possibilités d'épandage sur parcelles agricoles et de co-compostage.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ, atteste de la tenue du débat.

VOTE	UNANIMITE sur la tenue du débat

3- Renouvellement de la convention avec la MCRN pour la mutuelle solidaire

Sur le précédent mandat, la commission Solidarité-Ainés a travaillé à la mise en place d'une mutuelle solidaire accessible à tous pour répondre aux besoins des campbonnais afin d'améliorer l'accès aux soins pour tous et de permettre aux personnes qui ne bénéficient pas d'une mutuelle, pour différentes raisons (dépense trop importante dans le budget, période de chômage, recherche d'un premier emploi, étudiant…) d'en acquérir une à un prix correct, et d'être « couvert ».

Par délibération DE2019-29 du 13 juin 2019, le Conseil municipal a autorisé le maire à signer la convention avec la Mutuelle des Cheminots de la Région Nantaise (MCRN) sur les bases suivantes :

- une prise en charge globale : pas de questionnaire médical, prise en charge des enfants jusqu'à

26 ans (étudiant...), exonération de la cotisation à partir du 3ème enfant,

- le remboursement sous 48 h, le tiers-payant,
- un accès au compte par internet,
- une permanence mensuelle en mairie, sauf l'été,
- un accès téléphonique direct pour ceux qui n'ont pas internet,
- une adhésion sans limite d'âge et sans délai de carence,
- des actions de prévention possibles.

Cette convention est arrivée à échéance et, au vu du bilan et de l'intérêt de ce dispositif pour les Campbonnais, il convient de la renouveler. En effet, 75 Campbonnais sont adhérents à la MCRN.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention de partenariat entre la Commune et la MCRN en vue de favoriser l'accès à une complémentaire santé pour tous.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ, valide le renouvellement de la convention avec la MCRN et autorise le Maire à la signer.

VOTE	UNANIMITE
------	-----------

4- Avis de la commune sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière du Padé

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/030 en date du 31 janvier 2023, une enquête publique portant sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière du Padé sur la commune de Campbon est ouverte à la mairie de Campbon du jeudi 9 mars 2023 à 9h au mardi 11 avril 2023 à 17h.

Cet établissement est soumis au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement. Le dossier est consultable en mairie durant cette période aux jours et heures d'ouverture habituels, et chaque personne pourra faire part de ses observations sur le registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur assurera cinq permanences à la mairie de Campbon :

- jeudi 9 mars 9h 12h30
- lundi 20 mars 14h 17h
- mercredi 29 mars 14h 17h
- vendredi 7 avril 9h 12h30
- mardi 11 avril 14h 17h

La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : https://www.registredemat.fr/socac-pade-ep ou depuis le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr

Le Conseil municipal doit émettre un avis sur cette demande de la SOCAC de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière du Padé pour une superficie de 26ha 16a et 62ca sur une durée de 30 ans pour l'extraction de granulat à -70m NGF. La production maximale demandée est de 50 000 t par an et le remblayage se poursuivra avec des déchets inertes non dangereux pour combler l'excavation à hauteur de 300 000 t par an maximum.

Le dossier est très dense, il présente les modifications induites par le renouvellement de l'autorisation et les activités liées, notamment l'installation d'un poste de concassage, l'impact sur les riverains et le trafic routier, la remise en état envisagée du site à l'issue de la période de 30 ans.

Le renouvellement de cette autorisation d'exploiter et notamment l'activité de concassage aura des conséquences sur le voisinage. Monsieur le Maire précise que les tirs de mine seront limités à 12 par an et qu'il n'y aura pas d'activité nocturne. Le site accueillera des déchets inertes (béton, briques, tuiles, cailloux,...) et plusieurs contrôles visuels auront lieu, lors du déchargement, avant le départ du camion, lors du chargement du godet.

Concernant la qualité des eaux, le Syndicat du Bassin Versant du Brivet devra sans doute se prononcer sur ce dossier.

Considérant que l'apport de matières de remblai sera beaucoup plus important qu'auparavant,

Considérant les risques de nuisances relatifs au bruit, aux vibrations, à la poussière,...

Considérant les risques de détérioration de la qualité de l'eau et de l'air,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ, émet un avis favorable avec les réserves suivantes à la charge de l'exploitant :

(Monsieur Eddy SIMON s'abstient)

- Analyse de la qualité des eaux du ruisseau de la Moyonnais en deux points différents tous les 2 mois
- Analyse de la qualité des eaux souterraines prélevées dans les piézomètres à minima 4 fois par an
- Analyse aléatoire des remblais entrants par un organisme extérieur indépendant à minima 6 fois par an
- Entretien régulier de la végétation aux abords du site pour éviter les friches

VOTE	UNANIMITE
------	-----------

5- <u>Décisions prises par délégation du Conseil municipal</u>

CONCESSIONS CIMETIERE

2023

Date arrêté	N°	Objet	N° Concession	Échéance
23/12/2022	221	achat concession de terrain	1371	06/11/2052
06/01/2023	4	achat concession de cavurne	32	04/12/2052
31/01/2023	12	achat concession de terrain	1372	01/01/2053
31/01/2023	13	achat plaque jardin du souvenir	12	09/01/2038
23/02/2023	2/2023 29 renouvellement concession de terrain		1083	15/12/2038
23/02/2023	30	renouvellement concession de terrain	925	09/11/2038

AFFAIRES GENERALES

2023

Date Décision	N°	Objet
12/01/2023	2023-01	Demande de subvention Pont de la Gâtinais
12/01/2023	2023-02	Demande de subvention extension mur d'escalade
27/01/2023	2023-03	Demande de subvention Accessibillité Mairie

MARCHES PUBLICS								
	2023							
N° Décision Nature		Objet	N° de marché	Lot	Titulaire	Montant HT	Montant TTC	
2023-04	Maîtrise	Réalisation d'un programme	2022-05	Avenant n°1 portant	2LM	31 105,37 €	37 326,44 €	
	d'œuvre	de déplacement doux		montant définitif	18 rue du Pâtis			
		sécurisé RD16 - Montmignac		de rémunération	BP 70690			
					44690 LA HAYE FOUASSIERE			

6- Informations Communauté de Communes Estuaire et Sillon

• Schéma d'accueil des entreprises (SAE)

La CCES est en cours d'élaboration de son Schéma d'Accueil des Entreprises. Il a été présenté début mars et a pour but de faciliter l'installation, le parcours résidentiel et l'accompagnement des entreprises sur le territoire. La CCES compte 8 000 emplois sur les zones d'activités.

Le SAE doit aussi permettre d'identifier les fonciers disponibles pour une meilleure gestion, anticipation, optimisation du foncier et répondre au mieux aux attentes des entreprises.

• Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Les travaux sont actuellement en cours sur l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). La finalisation du document est attendue pour juin 2023 et sera soumise à la concertation auprès des habitants.

7- Informations et questions diverses

Les prochains Conseils municipaux sont prévus à 20h aux dates suivantes :

- Jeudi 6/04
- Jeudi 15/06
- Jeudi 21/09

La séance est levée à 22h08.

Le Maire Le Secrétaire

Jean-Louis THAUVIN Eddy SIMON